

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40 à Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 21 Novembre 1876.

Dans la séance du Sénat Français, du 15 de ce mois, M. le Comte de Saint-Vallier a déposé sur le bureau de cette assemblée, le rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant approbation du traité d'extradition conclu le 8 juillet dernier entre la France et la Principauté de Monaco.

Le Gouvernement Français avait saisi le Sénat de cette question le 8 août et le projet était précédé du rapport suivant :

Les relations de la France avec la Principauté de Monaco, en matière d'extradition, sont actuellement régies par l'article 18 de la convention du 9 novembre 1865, relative à l'union douanière et aux rapports de voisinage entre les deux Etats.

Les dispositions visées dans cette clause remontent à une époque où le droit d'extradition entraînait en voie de formation, et présentent, sur beaucoup de points, des lacunes que la jurisprudence internationale a comblées depuis lors; la nomenclature des actes pouvant donner lieu à la remise des individus réclamés y est notamment très-restreinte et ne comprend que des crimes à l'exclusion de tout délit. On conçoit, dès lors, qu'elle ne satisfaisait plus aux intérêts de la justice répressive, surtout si l'on tient compte de la situation respective des deux Etats, qui offre aux délinquants des facilités exceptionnelles pour passer de l'un dans l'autre et pour se soustraire à l'application des lois pénales.

Il y a donc opportunité à faire bénéficier les deux pays des améliorations qui ont été réalisées depuis quarante ans dans cette partie du droit des gens. Les négociations, ouvertes à cet effet avec le gouvernement de S. A. S. le Prince Charles, ont abouti au traité, signé à Paris le 8 juillet 1876, que nous avons l'honneur de soumettre à votre examen.

Nous croyons inutile de donner ici un commentaire détaillé des stipulations que cet acte renferme. Il suffira de dire qu'aucun principe nouveau n'y est formulé, et que le texte en a été rédigé, pour la plus grande partie, sur le modèle du traité intervenu en 1874 entre la France et la Belgique, et dont l'Assemblée nationale a autorisé la mise à exécution par la loi du 20 mars 1875.

L'art. 1^{er}, relatif aux personnes qui peuvent faire l'objet d'une mesure d'extradition, a été seul modifié dans la forme, en vue d'en mieux affirmer le caractère général. D'autre part, un paragraphe a été ajouté à l'article 17 pour abroger l'article 18 de la convention de 1865 sur les rapports de voisinage.

Nous espérons, dès lors, que le Sénat ne refusera pas son approbation au traité dont une copie authentique est annexée au projet de loi.

NOUVELLES LOCALES.

La fête de S. A. S. le Prince Charles III a été célébrée, le 4 novembre, à Palerme, comme les années précédentes.

M. le Duc de Brolo, Consul de la Principauté, accompagné du Chancelier, s'est rendu en voiture de gala et en uniforme à l'église St-Charles où se trouvait une assistance nombreuse et choisie qui a entendu la grand' messe, le *Te Deum* et reçu la bénédiction.

Le panégyrique a été prononcé par l'abbé Ferrana. D'abondantes aumônes ont été distribuées aux pauvres.

Le relevé des actes de l'état civil pendant quelques mois, donne, pour la Principauté, 136 naissances et 74 décès; il y a donc un excédant de naissances sur les décès de près de moitié.

On ne saurait trop se féliciter d'un pareil résultat qui est la preuve la plus péremptoire de l'excellente situation matérielle et morale de notre pays.

Cette augmentation anormale de la population rend la plupart de nos établissements publics insuffisants; c'est ainsi que l'école primaire et gratuite des Frères des Ecoles Chrétiennes, quoique d'une construction récente, est devenue beaucoup trop petite, et il faut pourvoir immédiatement à son agrandissement.

D'après le projet dressé par le Directeur et l'Inspecteur des Travaux Publics et qui a été approuvé par S. A. S. le Prince, dont la sollicitude particulière pour les Ecoles est bien connue, l'étage supérieur du bâtiment actuel sera relevé et la façade sera prolongée sur la place de la Visitation de manière à doubler l'importance du monument. La partie ancienne sera affectée exclusivement à l'aménagement de neuf classes spacieuses, bien éclairées et aérées; la partie nouvelle comprendra le logement de dix frères avec toutes les dépendances nécessaires.

La dépense est évaluée à 50,000 francs et l'adjudication aura lieu le 30 courant; les travaux devront être complètement terminés pour la rentrée des classes en 1877.

M. le chevalier Gastaldi, maire de Monaco, a offert à la collection monégasque organisée provisoirement dans une des salles de l'Hôtel du Gouvernement :

1° Sept médailles romaines trouvées sur l'empla-

cement de l'Hôtel des Bains parmi lesquelles figurent les empereurs Antonin, Alexandre Sévère, Crispus, Constantius et l'impératrice Faustine, femme de Marc-Aurèle.

- 2° Trois monnaies des Princes de Monaco: Antoine I^{er}, Honoré II, Honoré III.
- 3° Six monnaies de provenances diverses.
- 4° Un almanach de la Principauté.
- 5° Une bague curieuse au point de vue de l'histoire de la révolution française.

Ces objets ont été déposés dans une très belle vitrine en chêne, ornée de glaces, établie à cet effet; chaque objet porte une étiquette indiquant le nom du donateur, la date de la remise au musée, la description et l'origine de l'objet. Un catalogue général comprend le relevé de toutes les étiquettes.

La collection est divisée, jusqu'à nouvel ordre, en quatre parties :

- 1° Objets de l'Antiquité, du Moyen-Age et de la Renaissance, trouvés dans la Principauté.
- 2° Objets d'Histoire naturelle intéressant spécialement la Principauté.
- 3° Livres, gravures, médailles, etc., ayant rapport à l'histoire de la Principauté.
- 4° Objets divers.

Demain mercredi, 22 novembre, à l'occasion de la fête de Sainte Cécile, une messe sera célébrée, à 10 heures du matin, à l'église de la Visitation. Pendant l'office, la Société Philharmonique de Monaco exécutera quelques morceaux choisis de son répertoire.

Le Président de la Société invite les amateurs de musique et les personnes qui veulent bien s'intéresser à la Société Philharmonique, à assister à cette cérémonie.

L'après-midi, de 3 heures à 4 heures, la Société donnera un concert public, sur la place de la Visitation.

Le directeur général des postes françaises vient de prendre une mesure qui intéresse le monde des affaires. Les factures de commerce, sans annotations, seront et sont déjà considérées comme papiers d'affaires et peuvent être acheminées, par la voie postale, sous bande ou sous enveloppe ouverte, au prix de cinq centimes.

Les nouvelles que nous apportent les journaux parisiens signalent un abaissement très grand de

température dans les régions du Nord. Pelisses et fourrures redeviennent de mise et les piétons frileux battent la semelle sur l'asphalte des boulevards :

- Le nez rouge, la face blême,
- Sur un pupitre de glaçons,
- L'hiver exécute son thème
- Dans le quatuor des saisons.

Ce glacial virtuose paraît vouloir empiéter sur les privilèges de l'automne, et bien que l'almanach ne lui ait pas encore donné droit de cité, il n'en a pas moins fait sentir ses rigueurs dans beaucoup de localités. Aux premiers froids ont succédé d'abondantes tombées de neige et la campagne a déjà pris, presque partout, cet aspect morne et désolé qui rend les paysages du Nord si tristes. Quel méridional surpris par décembre, loin de son pays natal, ne se rappelle, avec un frisson, ce ciel gris, continuellement rayé de pluie, ces grandes plaines blanches, où des arbres sans feuillage dessinent leurs formes spectrales bizarrement contournées ?

Et quand le vent d'hiver, soufflant par aigres rafales, emporte avec les dernières feuilles d'automne les premiers flocons de neige, quel mortel malavisé, à moins d'être retenu par la nécessité, ce plus inexorable des tyrans, voudrait rester exposé aux intempéries de la mauvaise saison ? Ne vaut-il pas mieux, alors, imiter les hirondelles et venir se réfugier dans le Midi, dans ces contrées bénies où l'hiver règne et ne gouverne pas, comme un monarque constitutionnel élevé à bonne école ?

A une question posée de la sorte, il serait difficile de ne pas répondre affirmativement, et c'est pourquoi le littoral méditerranéen est de plus en plus fréquenté. Il y a quelques années Nice, Cannes, Monaco, Menton étaient loin d'avoir obtenu la vogue dont elles jouissent aujourd'hui ; leurs ressources étaient des plus limitées ; aucun des hôtels qu'on y trouvait ne réunissait les conditions de confort et d'élégance auxquelles l'industrie moderne permet d'atteindre. Aussi les étrangers n'y faisaient-ils pas de longs séjours et la jeunesse du pays était-elle obligée de s'expatrier pour se procurer des moyens d'existence. Les temps sont bien changés : chacune de ces villes possède aujourd'hui des hôtels de premier ordre ; d'innombrables villas entourées d'ombre et de verdure, fraîches oasis où la fantaisie du poète et de l'artiste se plaît à évoquer les plus riants tableaux, parsèment tout le littoral et, la spéculation aidant, le nombre des maisons d'habitation que les propriétaires du pays peuvent mettre à la disposition des étrangers s'est accru dans des proportions que nul n'aurait osé prévoir au début.

Il était à craindre, en effet, que de tant de capitaux engagés dans l'industrie du bâtiment, beaucoup ne fussent aventurés, et que les rêves des capitalistes n'étant fondés que sur des espérances exagérées ne fussent suivis d'un réveil terrible. Nice, par exemple, qui hébergeait, chaque année, quelques centaines de touristes, se mit bientôt en mesure d'en recevoir plusieurs milliers : n'était-il pas naturel de se dire que l'offre dépassant la demande il s'ensuivrait des déboires inévitables, des ruines fatalement indiquées ? Toutefois ces appréhensions n'ont pas été justifiées. La prospérité de Nice et de ses environs n'a fait que s'accroître, et l'on peut dire, sans craindre d'être taxé d'exagération, que le voisinage de Monaco, par l'immense concours d'étrangers qu'il attire de toutes les parties du monde, n'a pas médiocrement contribué à ce résultat.

Il semble que les progrès réalisés devraient nous inspirer une pleine confiance dans l'avenir de nos contrées : il n'en est pas ainsi cependant pour certains alarmistes qui, tous les ans, vers la fin de

l'automne, trouvent moyen de répéter sur tous les tons que la saison s'annonce mal, que les étrangers seront retenus chez eux pour une infinité de raisons. (La fertilité d'imagination de ces prophètes pessimistes est vraiment prodigieuse.) A les entendre, les affaires sont toujours dans le marasme. La Providence les a doués d'une faculté spéciale qui leur permet de ne rien concevoir que sous les aspects les plus sombres ; la faculté contraire nous paraît bien préférable, et l'optimisme, fût-ce même celui du docteur Pangloss, vaut mille fois mieux que cette humeur noire qui se nourrit des fantômes de sa propre imagination.

Disons bien vite, pour en finir avec ce sujet peu attrayant, que l'optimisme n'a que faire dans la question qui nous occupe. Les faits seuls suffisent pour démontrer que les lamentations de nos Jérémies au petit pied ne sont nullement fondées.

Nous avons annoncé le retour à Monaco de plusieurs de nos hôtes d'hiver, d'autres arrivent journellement. L'hôtel de Paris vient de rouvrir ses deux annexes et nous verrons ses vastes salles envahies par de nombreux gourmets fort amateurs de la bonne chère qu'on y peut faire en tout temps. Les tirs aux pigeons commenceront dans la deuxième quinzaine de décembre, et l'on sait quel puissant attrait ils ajoutent aux distractions de toute sorte réunies à Monte Carlo. Il faut donc s'attendre à voir l'affluence des étrangers devenir très grande vers la fin du mois courant, et les fêtes ne manqueront pas pour attirer, et pour fixer dans la Principauté la société d'élite qui s'y donne habituellement rendez-vous.

ARIEL.
(Saison de Nice.)

1876-1877

TIR AUX PIGEONS DE MONACO.

Le Tir aux Pigeons de Monaco pour la saison 1876-1877 sera ouvert le 22 décembre.

Les lundis et les vendredis jusqu'au 19 janvier, concours avec prix.

Du 24 janvier au 3 février [inclusivement, Grands concours Internationaux avec objets d'art et 35,000 francs en espèces.

A partir du 5 février, reprise des Concours hebdomadaires.

Les 6 et 8 février, réunions spécialement réservées aux Matches et paris particuliers.

Du 18 au 24 mars, Grand Meeting de clôture qui sera suivi, s'il y a lieu, d'une troisième série de Tirs et Concours hebdomadaires.

Adresser toute demande de renseignements à M. A. DENNETIER, rue Lafayette, 37, Paris.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Nice. — L'ouverture du théâtre-Italien a eu lieu mercredi dernier par l'opéra *Ernani*. Il y a eu salle comble et succès complet.

A bientôt l'opéra *Rigoletto*.

En attendant, félicitons M. Cresci du choix de ses artistes et enregistrons ce premier succès.

On nous assure que le ballet, que l'on dit très bien composé, paraîtra au plus tôt sur notre scène. Nous désirons de tout cœur avoir un autre succès à enregistrer.

— Les avocats du barreau de Nice ont procédé, le 15 novembre, aux élections annuelles du bâtonnier et des membres du conseil de l'ordre pour l'année judiciaire 1876-77.

M^e Pierre Navello a été élu bâtonnier.

— Jeudi dernier, dit l'*Union du Midi*, une première réunion de la commission municipale pour le canal de la Vésubie a eu lieu à la Mairie en présence de M. Delestrac, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, et de M. Marchand. Ce dernier a fait l'exposé développé des études faites par la Compagnie générale des eaux de France, dont il est le directeur, pour amener les eaux de la Vésubie dans la banlieue de Nice. M. Marchand a réfuté très habilement et par des données positives

toutes les inexactitudes et les erreurs qui se sont produites dernièrement, par la voie de la presse, sur cette œuvre si importante pour notre ville.

Une sous-commission, composée par M. le Maire, de MM. Durandy et Eugène Escoffier a été ensuite nommée pour se rendre, avec M. Marchand, sur le parcours de la rivière de la Vésubie et examiner de près, encore une fois, les projets proposés par la Compagnie. — La Commission s'est ensuite ajournée à une séance qui sera ultérieurement fixée, dans le but d'examiner les autres propositions de la Compagnie.

Les membres de cette commission sont partis vendredi dernier pour s'acquitter de leur mandat.

— On a saisi, jeudi dernier, à la gare de Nice, quelques barriques de vin expédiées par un marchand de la ville à un de ses clients de Monaco, qui reconnut par l'analyse que ce vin contenait des matières nuisibles à la santé.

Cette marchandise refusée et retournée par le destinataire va être soumise à une analyse nouvelle, qui pourrait bien prochainement amener son propriétaire devant la police correctionnelle. Nous tiendrons nos lecteurs au courant, car on ne saurait trop prémunir le public contre des faits qui intéressent l'hygiène générale.

M. Antoine Cauvin fils, négociant en vins, désigné publiquement comme le falsificateur, adresse aux journaux le *Phare du Littoral* et le *Progrès* la lettre ci-après :

Monsieur le rédacteur,

Vous avez annoncé, avec la plupart des journaux de la localité, que la police avait saisi à la gare de Nice six fûts de vin qui avaient été expédiés à Monaco par un marchand de Nice et qui doivent être soumis à l'analyse.

Dans l'intérêt du commerce de notre ville, en ma qualité de destinataire, je crois devoir rétablir les faits dans toute leur vérité.

Les six fûts de vin dont la presse a eu à s'occuper, avaient été adressés par un négociant de Lorgues, aux dates des 14 et 16 août passé, à M. Rebec Marius à Monaco.

Un courtier de Nice me proposa d'acheter sur échantillon ce vin qui était en souffrance à Monaco. Le trouvant de ma convenance j'en devins l'acquéreur, mais quand il arriva à la gare je dus constater, après vérification, que la marchandise n'était pas conforme à l'échantillon et dans la crainte de recevoir un vin falsifié, je m'adressai à la police afin qu'elle procédât à une analyse sévère, et c'est probablement à la suite de cette démarche que les vins ont été saisis.

Agréé, etc.

ANTOINE CAUVIN FILS.

Villefranche. — La *Vandulhia*, corvette américaine commandée par M. Robesson, est en rade depuis lundi. Elle est armée de huit canons et a un équipage de 195 hommes.

Le *Marion* est parti de Gênes pour Livourne où il doit aller prendre l'amiral Worden et sa famille. Le *Marion* viendra ensuite à Villefranche et fera voile peu après, sur Lisbonne.

— Grande jubilation chez les habitants du canton de Villefranche, dit le *Phare*.

Les tranchées du canal qui doit amener les eaux de la Compagnie générale des hauteurs de Villefranche sur le territoire des hameaux de Beaulieu et de Saint-Jean, sont maintenant ouvertes jusque sur la route de Nice à Monaco. En passant en chemin de fer, on peut apercevoir, autour de la gare de Villefranche, l'entassement des tuyaux de conduite en fonte devant être employés à cette canalisation. Au premier jour s'effectuera la pose, et il y a tout lieu d'espérer qu'en mars prochain, les souscripteurs de la Compagnie générale auront de l'eau pour arroser leurs petits pois et leurs violettes. Quelle chance si à la même époque (au printemps), ou même six mois après, nous avions une gare de marchandises à Beaulieu !

Menton. — D'après le *Mentonnois*, l'association syndicale des maîtres d'hôtel de Menton vient d'adresser une pétition à M. le chef d'exploitation du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée afin d'obtenir, sur tout le parcours de Paris à Menton, l'adjonction de wagons sleepings ou wagons-lits à tous les trains express, pendant la saison d'hiver.

Toute la côte méditerranéenne, depuis Toulon jusqu'à la frontière de l'Italie, est visitée pendant la froide saison par des malades venant dans nos pays avec l'espoir de rétablir leur santé. Nous en avons entendu se plaindre du long trajet, mais combien plus encore demandaient et demandent ces wagons-lits, qui leur permettraient du repos pendant la route.

Sanremo. — Le lendemain du décès de S. A. R. la duchesse d'Aoste, la junte municipale de Sanremo convoquait toutes les autorités locales, ainsi que les

habitants, à assister au service funèbre qui devait être célébré le même jour, à 11 heures du matin, dans la cathédrale de Saint-Cyr. La population entière de cette ville, voulant donner une dernière marque d'estime et de sympathie au prince Amédée et à celle qui fut son épouse, a répondu avec empressement à cet appel et une heure avant celle indiquée pour le commencement des prières, la cathédrale de Sanremo ne pouvait plus contenir une seule personne.

Le même jour, à minuit moins dix minutes, les restes de la duchesse d'Aoste ont été transportés sur le train royal qui s'était arrêté aux abords des villas Garbarino, et dans lequel on avait préparé une chapelle ardente. Cette cérémonie, à une heure aussi avancée de la nuit, cette procession suivie de toutes les autorités, du clergé et par toute une population calme et recueillie, était d'une imposante tristesse.

Le duc et les jeunes princes suivirent à pied le cercueil jusqu'à l'endroit où était arrêté le train royal.

A minuit précise, le triste convoi qu'accompagnait le Prince Amédée et ses fils, quitta Sanremo, en y laissant les plus touchants regrets et un vide immense, et il arrivait vendredi matin, à 7 heures, à Turin; peu de temps après, les dépouilles mortelles de l'ex-reine d'Espagne reposaient à Superga, dernière demeure de la famille royale d'Italie.

— La dernière quinzaine que nous venons de traverser a conduit, dans notre ville, un grand nombre d'hivernants. Sanremo est déjà dans la plus grande animation; une plus grande partie du high-life des années précédentes a fait son apparition sur nos promenades. On parle des fêtes et des concerts qui, sous peu, auront lieu.

En attendant, nous pouvons annoncer pour le mois prochain, l'ouverture de l'opéra. On nous dit des merveilles de la troupe, qui, d'après le directeur Bollognini, dépasserait celle de l'année dernière; ce serait tout dire. D'autre part, les travaux du Skating-Rink sont poussés avec une grande célérité et nous espérons que l'ouverture aura lieu tout prochainement. Les amusements et les distractions ne feront donc plus défaut à Sanremo. (Saison Ligurienne).

LETTRES PARISIENNES.

(Correspondance particulière du Journal de Monaco).

En voilà des événements, dans une simple semaine de sept jours! Une femme coupée en morceaux, la reprise des réceptions de l'Elysée, la rentrée de Capoul, le mariage de M^{me} de Persigny, une distribution de prix à l'académie et M. Fould devenant M. Gustave de Jalin sur l'affiche du Gymnase, le vieux Destin nous a fait bonne mesure et on ne l'accusera pas de flâner en chemin...

J'ai tout noté par le menu, selon ma vieille et recommandable habitude, mais je ne me fais pas fort de tout conter ici sans rien omettre: le tableau ferait éclater son cadre. Je mets ma plume à cheval comme pour passer une revue, et je la lance au triple galop sur le front des événements assez mal alignés. Nous nous arrêterons quand nous serons au bout mais nous n'aurons pas tout vu, c'est probable. Sera-t-ce dommage? C'est une autre affaire.

La grosse attraction du moment c'est encore l'aventure de la femme coupée. Près de cent mille personnes ont défilé à la morgue devant son cadavre en décomposition, se bouchant le nez mais ouvrant les yeux. Les femmes se montraient surtout avides de ce sinistre et nauséabond spectacle.

De tout temps, les filles d'Eve ont raffolé de l'horrible et cherché dans l'effroyable des soubresauts d'esprit, de cœur et d'imagination. Aux heures de la roue et du chevalet, la place de Grève avait ses habituées. Quand on écartela Damiens, il se trouvait aux fenêtres des hôtels environnant le lieu du supplice, plus d'une dame de la cour. Quand on décapita le Brinvilliers, il y eut sur son passage foule de gens de condition, désireux de voir son supplice. La marquise de Sévigné elle-même se trouvait parmi ces curieux de la dernière heure. Dans une lettre à sa fille, en date du 17 juillet 1676, elle conte qu'elle vit l'empoisonneuse «jetée à reculons sur de la paille avec une cornette basse et la chemise, un docteur auprès d'elle, le bourreau de l'autre côté...» Plus tard, la guillotine eut ses abonnées. On venait souper, boire et rire en attendant pour le dessert la charrette des condamnés.

Les grands crimes ont toujours passionné les masses et surtout les femmes. Le sang a pour elles, par

la loi des contrastes, un sauvage attrait. La femme coupée ne fait que continuer auprès de la curiosité publique le rôle de l'affaire Fualdès, de la famille Kinck et de cent autres drames du même genre.

Pour reposer ses nerfs, Paris a le nouvel opéra de Victor Massé, *Paul et Virginie*, avec ses mélodies amoureuses et pathétiques, sa grâce enchanteresse. Si la partie symphonique était dans cet opéra à la hauteur de la partie purement vocale ce serait une maîtresse-œuvre. Malheureusement, il n'en est rien: on sent que la partition de Massé n'est pas écrite d'hier et, depuis les *Noces de Jeannette*, l'école française a fait bien du chemin!...

L'interprétation de *Paul et Virginie* est hors ligne et en assurera le durable et fructueux succès. Capoul est admirable de passion et de sentiment, M^{me} Ritter charmante de jeunesse, Bouchy et M^{me} Engally sont des chanteurs accomplis et dont l'art ne laisse plus rien à désirer.

En dépit du bruit qu'on cherche à faire autour d'elle, la *Comtesse Romain*, la nouvelle pièce de M. Alexandre Dumas et de M. Gustave Fould, au Gymnase, n'aura pas la longue carrière qui attend *Paul et Virginie*. M. Dumas y a montré une fois de plus cette méconnaissance des mœurs, du langage et de l'attitude des gens du monde dont son *Etrangère* donnait déjà une preuve si manifeste et si choquante. On se demande où il prend ses comtesses, où il écoute ses marquises. Est-il donc si difficile de frayer avec la bonne compagnie et de la peindre sous ses couleurs vraies? M. Dumas devrait bien, une bonne fois, quitter le demi-monde, celui des princesses de table d'hôte et des baronnes de cabinets particuliers pour entrer dans les salons où les couronnes sont contrôlées et garanties par la chancellerie.

S'il avait assisté jeudi à la réception qui a suivi le dîner donné au corps diplomatique, à l'Elysée, il aurait pu se convaincre que les princesses Attikoff et les marquises Galziani ne se rencontrent que sur la scène du Gymnase. Le dîner a été fort brillant. La maréchale y portait, sur une toilette blanche d'une grande distinction, le cordon de Marie-Louise. On remarquait, à la soirée qui a suivi, la présence de plusieurs étrangers de distinction lord Charles K... entre autres et le marquis de Bute qui part pour Cannes.

Lord Charles K... a suivi dans la campagne d'Abyssinie, comme officier d'ordonnance de l'amiral Napier. Au siège de Magdala un éclat d'obus brisa en deux la longue-vue avec laquelle l'amiral examinait une position importante. Le jeune officier qui se trouvait aux côtés de son chef tira simplement sa lorgnette de son étui et l'offrit avec le plus grand respect militaire à l'amiral; en même temps il recueillait les fragments de celle qui venait d'être brisée et il les conserve depuis, comme un précieux souvenir de cette campagne.

Le mariage de M^{me} de Persigny avec M. Philippe Fischer, comte de Chevrier a été entouré d'un grand éclat à la Madeleine. Il y avait grande affluence de jolies femmes et de jolies toilettes. La mariée portait une robe de drap de soie collante par devant et à traîne infinie par derrière. Le voile était posé haut sur la tête et encadrait de la plus heureuse façon tout son buste. Mercredi, à lieu, à Saint-Thomas d'Aquin, le mariage du baron Marachetti, attaché de l'ambassade italienne à St-Petersbourg et dont la mère appartient à la maison de Maussion, avec M^{me} Thérèse de Grandval, fille unique du vicomte jet de la vicomtesse de Grandval. On sait que cette dernière est un compositeur de musique distingué dont les œuvres ont été applaudies aux Italiens et à l'Opéra-Comique. De plus, comme compositeur de musique sacrée, M^{me} de Grandval a écrit une messe qui est une des belles inspirations de notre temps.

C'est un autre compositeur du monde, la baronne Willy de Rotchschild, qui a eu les honneurs de la soirée d'adieux offerte par la marquise de Caux à quelques amis! La *diva* a interprété deux nouvelles romances de l'auteur de: *Si vous n'avez rien à me dire*, avec un succès qui s'est traduit par un bis unanime. La baronne va publier un recueil de ses mélodies: c'est une véritable bonne fortune pour les salons. La marquise de Caux part pour Moscou et a promis de revenir à Paris pour avril. Peut-être alors se ferait-elle entendre au théâtre Italien. Il n'y aura pas assez de lilas pour fêter la rentrée de la *diva* nous revenant avec eux. BACHAUMONT.

VARIÉTÉS.

La Conférence Géographique de Bruxelles et l'œuvre internationale pour la répression de la traite des Nègres et la civilisation de l'Afrique centrale.

Depuis quelque temps, la presse Européenne et les publications scientifiques s'occupent beaucoup des résultats à prévoir de la conférence de géographie réunie, en septembre dernier, au Palais de Bruxelles, sous la présidence et sur l'initiative de S. M. le roi Léopold II pour la répression de la traite et la civilisation de l'Afrique centrale.

Il sera, sans aucun doute, très intéressant de connaître quelques détails sur les commencements actuels d'une œuvre si digne de la sympathie universelle.

Voici d'abord la liste des notabilités étrangères invitées par le roi des Belges à faire partie de la conférence.

- Sir Rutherford Alcock.
- Sir Bartle Frere.
- Sir H. Rawlinson.
- M. Duveyrier.
- Le marquis de Compiègne.
- M. Fowel Buxton.
- Amiral Heath.
- Sir J. Kenneway.
- Colonel Grant.
- M. Mackenau.
- Sir Samuel Baker.
- Commandant Cameron.
- Comte de Lesseps.
- Amiral de la Roncière.
- Le ministre baron de Hofmann.
- Comte Zichy.
- M. von Hochstetter.
- Le lieutenant Lux.
- Le commandeur Negri.
- Le commandeur Correnti.
- Baron de Richthoven.
- Le docteur Roth.
- Le conseiller Gerhard Rohlfs.
- Docteur Schweinfurth.
- Docteur Nachtigal.
- Docteur Peterman.
- M. de Semenow.

Toutes les personnes invitées qui ont pu se rendre en Belgique ont reçu, au Palais de Bruxelles, une royale hospitalité.

La conférence s'est réunie, pour la première fois, le 13 septembre, sous la présidence du roi, qui a ouvert la séance en ces termes:

- « Messieurs,
- » Permettez-moi de vous remercier chaleureusement de l'aimable empressement avec lequel vous avez bien voulu vous rendre à mon invitation.
- » Outre la satisfaction que j'aurai à entendre discuter ici les problèmes à la solution desquels nous nous intéressons, j'éprouve le plus vif plaisir à me rencontrer avec des hommes distingués dont j'ai suivi, depuis des années, les travaux et les valeureux efforts en faveur de la civilisation.
- » Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est de ceux qui méritent au premier chef d'occuper les amis de l'humanité. Ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait point encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières, c'est, si j'ose le dire, une croisade digne de ce siècle de progrès; et je suis heureux de constater combien le sentiment public est favorable à son accomplissement; le courant est avec nous.
- » Messieurs, parmi ceux qui ont le plus étudié l'Afrique, bon nombre ont été amenés à penser qu'il y aurait avantage, pour le but commun qu'ils poursuivent, à ce que l'on pût se réunir et conférer en vue de régler la marche, de combiner les efforts, de tirer parti de toutes les ressources, d'éviter les doubles emplois.
- » Il m'a paru que la Belgique, Etat central et neutre, serait un terrain bien choisi pour une semblable réunion et c'est ce qui m'a enhardi à vous appeler tous ici, chez moi, dans la petite conférence que j'ai la grande satisfaction d'ouvrir aujourd'hui.
- » Ai-je besoin de dire qu'en vous conviant à Bruxelles, je n'ai pas été guidé par des vues égoïstes. Non, Messieurs, si la Belgique est petite, elle est heureuse et satisfaite de son sort; je n'ai d'autre ambition que de la bien servir. Mais je n'irai pas jusqu'à affirmer que je serais insensible à l'honneur qui résulterait pour mon pays de ce qu'un progrès important dans une question qui marquera dans notre époque, fut daté de Bruxelles. Je serais heureux que Bruxelles devint, en quelque sorte, le quartier général de ce mouvement civilisateur.

Je me suis donc laissé aller à croire qu'il pourrait entrer dans vos convenances de venir discuter et préciser en commun, avec l'autorité qui vous appartient, les voies à suivre, les moyens à employer pour planter définitivement l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale; de convenir de ce qu'il y aurait à faire pour intéresser le public à votre noble entreprise et pour l'amener à y apporter son obole. Car, Messieurs, dans les œuvres de ce genre, c'est le concours du grand nombre qui fait le succès, c'est la sympathie des masses qu'il faut solliciter et savoir obtenir.

De quelles ressources ne disposerait-on pas, en effet, si tous ceux pour lesquels un franc n'est rien ou peu de chose, consentaient à le verser à la caisse destinée à supprimer la traite dans l'intérieur de l'Afrique.

De grands progrès ont déjà été accomplis, l'inconnu a été attaqué de bien des côtés; et si ceux ici présents qui ont enrichi la science de si importantes découvertes voulaient nous en retracer les points principaux, leur exposé serait pour tous un puissant encouragement.

Parmi les questions qui seraient encore à examiner on a cité les suivantes :

1° Désignation précise des bases d'opération à acquérir sur la côte de Zanzibar et près de l'embouchure du Congo, soit par conventions avec les chefs, soit par achats ou locations à régler avec les particuliers;

2° Désignation des routes à ouvrir successivement vers l'intérieur et des stations hospitalières, scientifiques et pacificatrices à organiser comme moyen d'abolir l'esclavage, d'établir la concorde entre les chefs, de leur procurer des arbitres justes, désintéressés, etc.;

3° Création, l'œuvre étant bien définie, d'un comité international et central et de comités nationaux pour en poursuivre l'exécution, chacun en ce qui le concernera, en exposer le but au public de tous les pays et faire au sentiment charitable un appel qu'aucune bonne cause ne lui a jamais adressé en vain.

Tels sont, Messieurs, divers points qui semblent mériter votre attention; s'il en est d'autres, ils se dégageront de vos discussions et vous ne manquerez pas de les éclaircir.

Mon vœu est de servir, comme vous me l'indiquerez, la grande cause pour laquelle vous avez déjà tant fait. Je me mets à votre disposition dans ce but et je vous souhaite cordialement la bienvenue.

La conférence tint deux séances dans lesquelles fut élaboré le programme à suivre pour l'exploration des parties inconnues de l'Afrique centrale et décidé l'établissement de stations destinées à faciliter aux explorateurs, l'accomplissement de leur difficile mission.

Elle a aussi résolu l'institution d'un comité international et de comités nationaux. Le comité international sera composé des présidents de sociétés géographiques présents à la séance et de deux membres à nommer par les comités nationaux.

Les membres du conseil exécutif du comité international sont: sir Bartle Frere, le docteur Nachtigal et M. de Quatrefage.

La conférence a décerné la présidence au roi des Belges qui l'a acceptée pour un an, dans la pensée qu'à l'expiration de ce terme il serait utile de choisir un président d'une autre nationalité, afin de faire successivement passer des représentants de divers pays à la direction du comité.

C'est sur la proposition de M. le baron de Hofman, ministre des finances de l'empire d'Autriche-Hongrie, que la présidence a été conférée au roi.

Après avoir approuvé des statuts dont on trouvera plus loin la teneur, et avoir voté sur la proposition de sir Bartle Frere et de M. le vice-amiral de La Roncière Le Nourry, des remerciements au Roi pour l'initiative que Sa Majesté a prise et pour la splendide hospitalité offerte aux membres de la conférence, la conférence s'est séparée.

R.
(A suivre).

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 13 au 19 Novembre 1876.

GOLFE JUAN. b. St-Ange, français, c. Fornero, sable.
CETTE. brick-g. la Caroline, id. c. Vincent, vin.
ID. brick-g. le Zéphir, id. c. Palmaro, id.
MENTON. brick-g. Eulalie, id. c. Rey, fûts v.
GOLFE JUAN. b. Volonté de Dieu, id. c. Grisolet, sable.
ID. b. St-Ange, id. c. Fornero, id.
ID. b. Volonté de Dieu, id. c. Davin, id.
ID. b. le Var, id. c. Robini, id.
ANTIBES. b. Antoinette Victoire, id. c. Mège, gravier.

Départs du 13 au 19 Novembre 1876.

CETTE. brick-g. St-Michel Archange, français, c. Kogler, fûts vides.
MENTON. brick-g. la Caroline, id. c. Vincent, vin.
GOLFE JUAN. b. St-Ange, id. c. Fornero, sur lest.
CETTE. brick-g. Eulalie, id. c. Rey, fûts vides.
MENTON. brick-g. le Zéphir, id. c. Palmaro, vin.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RESTAURATION
A EXÉCUTER A L'ÉCOLE DES FRÈRES.

ADJUDICATION DU 30 NOVEMBRE 1876.

Montant des travaux à l'entreprise.	43,867 14
Somme à valoir pour imprévu et travaux réservés.	6,132 86
TOTAL.	50,000 »»

Cautionnement: 1,400 francs.

Le public est prévenu que conformément aux Ordonnances Souveraines sur les Travaux Publics en date des 6 et 7 juin 1858, il sera procédé à l'adjudication publique des travaux désignés ci-dessus.

Les soumissions seront reçues par le Président du Comité des Travaux Publics, ce Comité assemblé, en présence du directeur des Travaux Publics, le jeudi 30 novembre, à trois heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel du Gouvernement.

Chaque concurrent sera tenu de fournir: 1° un certificat constatant sa capacité, lequel devra avoir été délivré dans les trois ans qui précéderont l'adjudication et contiendra l'indication des travaux exécutés et suivis par l'entrepreneur, ainsi que la justification des engagements qu'il aurait contractés; ce certificat devra, en outre, pour être valable, être visé par le Directeur des Travaux Publics avant l'adjudication. 2° Un récépissé du Trésorier Général constatant le versement à la caisse du cautionnement fixé ci-dessus ou le dépôt de valets ou titres d'une valeur équivalente.

Ces diverses pièces seront jointes à la soumission qui sera cachetée séparément avec la suscription suivant Soumission, mais elles resteront placées sous une seconde enveloppe.

Les soumissions qui ne seraient pas conformes au modèle prescrit seront déclarées nulles et non avenues.

Les paquets cachetés seront déposés au moins trois heures à l'avance entre les mains du secrétaire du Comité des Travaux Publics aux bureaux de l'Hôtel du Gouvernement.

A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le pre-

mier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sur ce premier cachet. L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle de l'adjudication et le Président, après avoir consulté les Membres du Comité et le Directeur des Travaux Publics, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance deviendra publique, et le Président annoncera sa décision. Les soumissions resteront alors ouvertes publiquement et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

Néanmoins, si les prix de la soumission excédaient ceux du projet approuvé, le Président pourrait surseoir à l'adjudication.

Dans le cas où deux ou plusieurs soumissions renfermeraient les mêmes offres, un nouveau concours sera ouvert, par la voie des enchères et séance tenante, mais seulement entre les signataires de ces soumissions.

Les prétendants à l'adjudication pourront prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges, série de prix et détail estimatif des ouvrages, aux bureaux de l'Hôtel du Gouvernement.

Les soumissionnaires ne seront agréés que tout autant qu'ils seront présents à la séance.

Fait à Monaco, le 20 novembre 1876.

Le Gouverneur Général,
B^o DE BOYER DE S^o-SUZANNE.

En vente à l'imprimerie du Journal:

MONACO ET SES PRINCES

Par H. Métivier.

Deux volumes in-8° — Prix: 6 francs.

AGENCE DE LOCATION

FÉLIX GINDRE

Expéditionnaire, au Port, à Monaco

Villas — Appartements meublés ou non meublés
Ventes et achats d'immeubles et de terrains.

SPLENDIDE-HOTEL

(Ancien palais de la Condamine)

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

EXPOSITION AU MIDI AVEC GRAND JARDIN ET TERRASSE

Ce nouvel hôtel, admirablement situé, jouissant d'une très-belle vue sur la mer, vient d'être nouvellement restauré et confortablement meublé.

On fait des arrangements à la saison. — Prix modérés.

MONACO — Impr. du Journal de Monaco. 1876.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de tempér. (haut de l'observ. 65 m au-dessus du niveau de la mer).			TEMPÉRATURE DE L'AIR				TEMPÉRATURE moyenne de la mer	HUMIDITÉ RELATIVE moyenne en centièmes	VENTS	ÉTAT DE L'ATMOSPHÈRE
	10 h. du matin	4 h. du soir	10 h. du soir	6 h. avant midi	12 h. après midi	4 h. après midi	10 h.				
13	754.5	755.3	756.0	11.3	15. »	15.5	14. »	17.2	0.79	Est	beau. couvert.
14	755.3	755.8	755.6	14.6	14.3	15.9	15.5	16.8	0.78	Est très faible	voilé. beau.
15	754.4	752.7	752.6	16.3	16.5	15.8	16.5	16.5	0.77	Est fort	couvert.
16	743.9	743.4	743.7	15.8	16.8	16.5	16. »	16.7	0.86	Presque calme	id.
17	755.5	756.6	756.8	14.2	16.9	15.9	15. »	17.1	0.84	id.	couvert. pluie, la nuit (*)
18	768.0	758.3	768.6	13.6	16.5	14.8	14. »	16.5	0.80	id.	beau.
19	757.1	754.0	752.6	13.4	16.5	16.7	14.7	16.3	0.75	Calme	beau. voilé.
DATES		13	14	15	16	17	18	19	(*) Quantité de pluie tombée: 4 ^{mm}		
Observations: Maxima		16.6	16. »	16.5	17.2	17. »	16.3	16.5			
Minima		8.2	13. »	13. »	14.3	11.3	11.5	11.6			

Marche des Trains de Banlieue du 16 Octobre. — Service d'Hiver.

DE CANNES A MENTON.

DE MENTON A CANNES.

STATIONS	Mixt	Expr.	Mixte.	Direct.	Mixt.	Expr.	Mixte.	STATIONS	Expr.	Mixte.	Direct.	Mixt.	Mixte.	Expr.	Mixte.
	mat.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	soir.		mat.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	soir.
CANNES	7.06	9.56	11.26	1.33	2.49	5.30	7.59	MENTON	7.25	11. »	12.59	3.40	7.30	10. »	10.44
NICE.. (arriv.	8.04	10.47	12.23	2.22	3.51	6.22	8.57	MONTE CARLO	7.48	11.20	1.18	4. »	7.54	10.22	11.06
NICE.. (dép'.	8.17	10.56	12.40	2.37	4.25	6.50	9.14	MONACO	8.01	11.31	1.25	4.09	8.01	10.28	11.14
MONACO	9.05	11.32	1.30	3.13	5.10	7.26	9.56	NICE.. (arriv.	8.43	12.18	2.01	4.52	8.44	11.03	11.50
MONTE CARLO	9.10	11.37	1.36	3.19	5.16	7.32	10.02	NICE.. (dép'.	8.55	12.35	2.23	5.14	9.06	11.08
MENTON	9.43	11.54	2.15	3.50	5.50	8.05	10.22	CANNES	9.54	1.46	3.20	6.10	10.02	11.58